

# **VIDE GRENIER du 9 juin 2019 organisé par le BCBL**

## **REGLEMENT INTERIEUR**

**Article 1.** Cette manifestation organisée par le BASKET CLUB BASSE LOIRE aura lieu le dimanche 9 juin 2019 sous les Halles et rue du Docteur Sourdille au Pellerin.  
L'accueil des participants se fera à partir de 7h et l'installation des stands se fera avant 8h sous les halles et avant 9h dans la rue.

**Article 2.** Le participant devra lors de l'inscription :

1 - Justifier de son identité en joignant une copie (recto-verso) lisible de la carte d'identité,

2 - Joindre le document d'inscription complété et signé ainsi que le chèque.

Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation de la réservation. De fait, le manquement à ces obligations entraînera de plein droit le rejet de la réservation, le chèque sera retourné à son expéditeur.

**Article 3.** Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle.

**Article 4.** Pour bénéficier d'un emplacement de 2X3 mètres, une participation de 13 € sous les halles et de 10 € à l'extérieur dans la rue sera demandée. Les tarifs seront augmentés de 50% si l'inscription a lieu le jour de la manifestation, sous réserve de places disponibles. Pour le confort des visiteurs et des exposants, les limites de chaque emplacement devront être respectées. Tout emplacement inoccupé à 9h sera considéré comme abandonné et sera proposé à d'autres exposants.

**Article 5.** Les emplacements seront attribués par les organisateurs et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents le jour du vide grenier seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

**Article 6.** Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées. Tout mouvement de voiture sera interdit entre 9h00 et 17h00 sur le vide grenier.

**Article 7.** Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourront être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou détériorations.

**Article 8.** Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles « vente d'animaux, armes, CD et jeux gravés (copie), produits inflammables ». Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Article 9.** Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Article 10.** La vente de boissons et de nourriture n'est pas autorisée durant le vide-grenier.

**Article 11.** Tout enfant mineur doit être accompagné d'un représentant de l'autorité parentale.

**Article 12.** Les lieux devront être rendus débarrassés et propres avant 18h, tout objet non vendu et emballage ne pourront être laissés sur place.

**Article 13.** Le BCBL se réserve le droit d'apporter des modifications relatives à l'application du présent règlement et à l'organisation de cette journée afin d'en assurer le bon déroulement.